

Rapport  
sur la solvabilité  
et la situation  
financière  
**2024**

**CCPMA  
RETRAITE  
SUPPLÉMENTAIRE**



**ÊTRE LÀ POUR VOUS, simplement**



# SOMMAIRE

## Synthèse

### A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

- A.1. Activité
- A.2. Résultats de souscription
- A.3. Performance financière
- A.4. Résultat des autres activités
- A.5. Autres informations

### B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

- B.1. Informations générales sur le système de gouvernance
- B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité
- B.3. Système de gestion des risques
- B.4. Système de contrôle interne
- B.5. Fonction d'audit interne
- B.6. Fonction Actuarielle
- B.7. Sous-traitance
- B.8. Autres informations

### C. PROFIL DE RISQUES

- C.1. Risques de souscription assurantielle
- C.2. Risque de Marché
- C.3. Risque de crédit
- C.4. Risque de liquidité

**C.5. Risque opérationnel**

**C.6. Autres risques importants**

**C.7. Autres informations**

## **D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ**

**D.1. Actifs**

**D.2. Provisions techniques**

**D.3. Autres passifs**

**D.4. Méthodes de valorisation alternatives**

**D.5. Autres informations**

## **E. GESTION DU CAPITAL**

**E.1. Marge de solvabilité (MS)**

**E.2. Exigences de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie**

**E.3. Ratios de solvabilité**

**E.4. Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité**

**E.5. Autres informations**

## **F. ANNEXES**

# Synthèse

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a connu une année 2024 très positive sur toutes les dimensions : développement commercial, performance opérationnelle et rentabilité financière.

Concernant les aspects opérationnels, les investissements liés à l'amélioration de la qualité de gestion portent leurs fruits. De plus, la Société a initié une simplification du régime fermé de CCPMA Retraite.

Enfin, sur les aspects financiers, la bonne tenue des investissements et la réalisation d'une plus-value immobilière exceptionnelle ont permis de porter le résultat net à 22 M€, en hausse de 19%, tout en maintenant une stratégie d'investissement prudente, avec une hausse importante de notre provision pour participation aux bénéficiaires et une hausse des plus-values latentes sur les placements financiers et immobiliers.

**La collecte a crû en 2024 de 14%, franchissant ainsi un nouveau seuil symbolique à 201 M€ dont 72% sur les contrats en Unités de compte.** Sur les PER en euros, la qualité des investissements a également permis de continuer à accompagner nos assurés avec un rendement performant à 3,00% net de frais de gestion.

**201 M€**  
Chiffre d'affaires

**22 M€**  
Résultat net

**Le résultat net de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 22 M€** en hausse de 19%, grâce à l'amélioration de la performance opérationnelle et à des effets positifs d'impôt.

**Le rendement comptable des placements de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE pour l'exercice 2024 s'élève à 5,5%**, contre 3,4% pour l'exercice 2023. La plus-value immobilière exceptionnelle réalisée en 2024 contribue à cette performance pour 2,3%.

**5,5 %**  
Rendement des placements

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, **CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une société anonyme d'assurance créée en 2022**, filiale de la CCPMA qui lui a délégué la gestion de ses deux régimes de retraite professionnels par capitalisation. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a signé en 2022 une convention de Groupement de moyens avec le GIE AGRICA GESTION pour disposer des moyens financiers et matériels de son fonctionnement.

C'est une Société pilotée **par trois dirigeants effectifs**, Julien Brami, Directeur Général, Éric Gérard, Directeur Général Délégué et Anne-Sophie Raimbault, Directrice Générale Adjointe Finance constituant la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement des comités spécialisés sur les principaux domaines de risque, alimentés par une comitologie interne de pilotage des grandes activités et de suivi des risques.

## PROFIL DE RISQUES

Les principaux risques auxquels la Société est exposée sont les suivants :

- Les risques de marché ;
- Les risques de crédit et de liquidité ;
- Les risques liés à l'assurance et à la réassurance et à la fixation des prix ;
- Les risques opérationnels ; et
- Les risques liés à l'environnement réglementaire et aux litiges.

De nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances pourraient influencer l'évaluation établie par la Direction relative aux risques auxquels la Société est confrontée.

D'autres risques et incertitudes, dont nous n'avons pas actuellement connaissance, qui ne sont pas spécifiques à la Société ou que nous ne considérons pas comme étant significatifs à ce jour, pourraient également entraîner des répercussions sur notre activité, notre situation financière, nos résultats ou nos flux de trésorerie.

La Direction consacre, en permanence, des ressources substantielles à la gestion des risques. Lorsque ces risques ont entraîné des conséquences financières significatives et quantifiables et/ou se sont traduits par la reconnaissance de passifs significatifs éventuels, ces conséquences financières et/ou éventuels passifs sont reflétés dans les comptes annuels de la Société, conformément aux principes comptables applicables.

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actif En millions d'euros			Passif En millions d'euros		
	2024	2023		2024	2023
<b>Placements en valeur de marché</b>	<b>4 939</b>	<b>4 671</b>	<b>Excédent d'actif sur passif</b> (fonds propres)	<b>904</b>	<b>852</b>
Obligations	2 446	2 371	Marge de Solvabilité (MS)	589	573
Fonds d'investissement	1 980	1 801	<b>Provisions techniques</b>	<b>4 095</b>	<b>3 854</b>
Actions	339	290	Fonds euro	3 116	3 090
Immobilisations corporelles	174	209	Unités de comptes	339	185
			Autres provisions techniques	640	579
<b>Autres actifs</b>	<b>99</b>	<b>108</b>	<b>Autres passifs</b>	<b>39</b>	<b>73</b>
<b>Total actif</b>	<b>5 038</b>	<b>4 779</b>	<b>Total passif</b>	<b>5 038</b>	<b>4 779</b>

**Au 31 décembre 2024, les placements de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, évalués à la valeur de marché s'élèvent à 4 939 M€,** représentant 98% du total actif de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Les autres actifs sont majoritairement constitués de créances et de la trésorerie.

**Les provisions techniques de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'élèvent à 4 095 M€** dont 3 116 M€ de provisions mathématiques relatives aux contrats en euros et 339 M€ de provisions mathématiques relatives aux contrats en unités de compte.

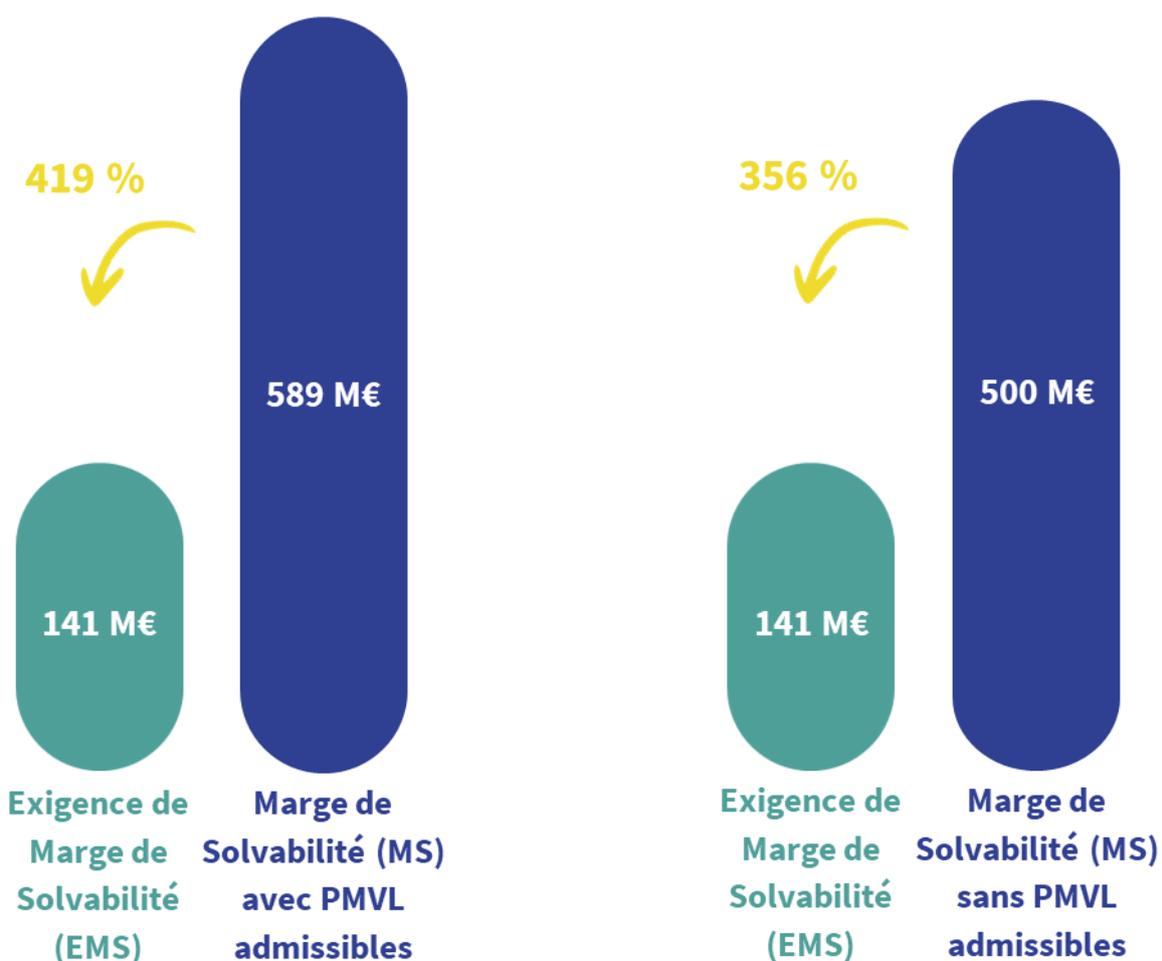
**L'excédent d'actif sur passif s'élève à 904 M€** et la Marge de Solvabilité à 589 M€.

## GESTION DU CAPITAL

**La marge de solvabilité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** est composée notamment des fonds propres sociaux, auxquels s'ajoutent 89 M€ de plus-values latentes admissibles, soit un **montant total de 589 M€**.

**L'Exigence de Marge de Solvabilité**, correspond à la mobilisation des fonds propres induite par l'activité de la Société et s'élève à 141 M€. Le **ratio de solvabilité s'établit ainsi à 419%** contre 413% en 2023.

Le ratio de solvabilité sans plus-values latentes admissibles est le rapport entre les fonds propres statutaires et l'exigence de marge de solvabilité, et s'établit à 356% comme en 2023.

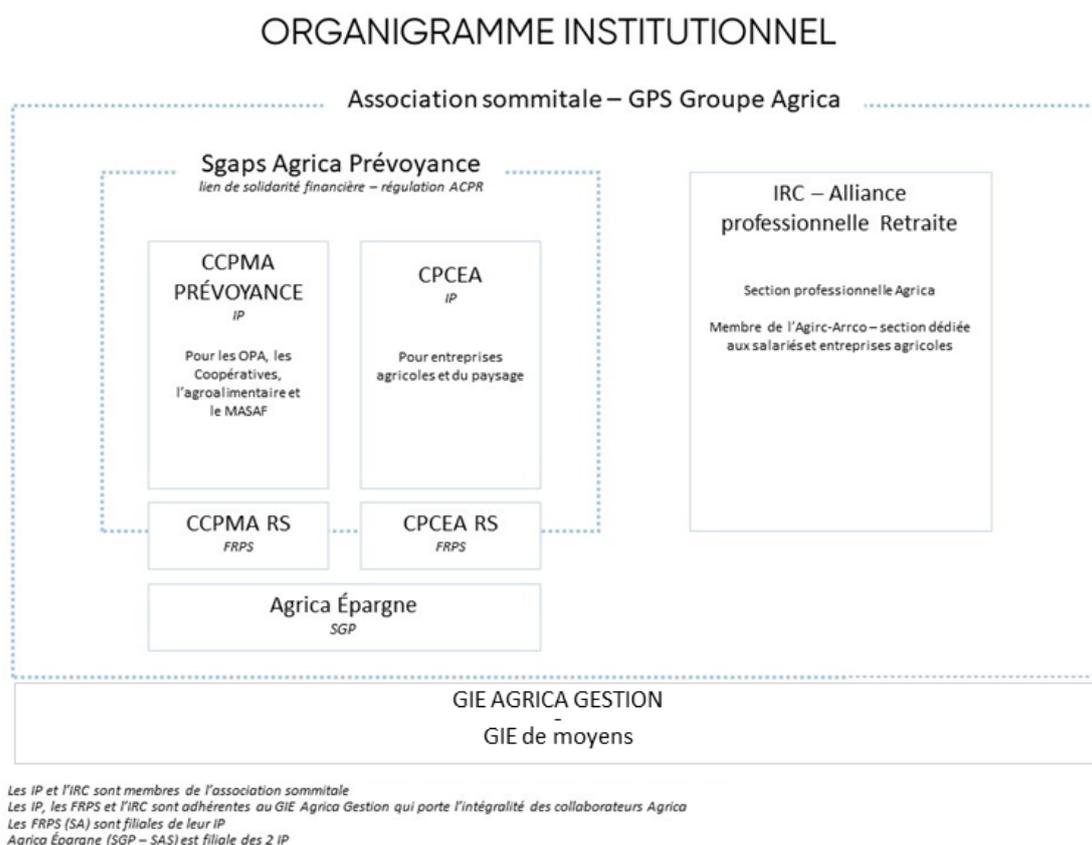


## A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### A.1. Activité

#### 1.1. Présentation générale

##### Entités membres du GROUPE AGRICA



CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une Société anonyme d'assurances régie par les lois et règlements en vigueur (notamment le Code des assurances, la législation sur les sociétés anonymes) ainsi que par ses statuts. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est immatriculée au Registre des Commerces et des Sociétés de Paris sous le numéro 908 709 678 dont le siège social se situe 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est une filiale détenue à plus de 99% par CCPMA PRÉVOYANCE, Institution de Prévoyance affiliée à la SGAPS AGRICA PREVOYANCE. La Société couvre la retraite supplémentaire des salariés des organismes professionnels agricoles en France.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09.

## 1.2. Auditeurs externes

Le contrôle externe de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est assuré par le cabinet suivant :

Commissaires aux comptes	Adresse
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT	Crystal Park 63 rue de Villiers, 92 208 Neuilly-sur-Seine CEDEX

## 1.3. Faits marquants sur la période

### 1.3.1. Vie institutionnelle

L'exercice est marqué par la démission, en date du 22 novembre, de Monsieur Antoine LEROY de son poste de Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA et de dirigeant effectif des entités assurantielles du Groupe.

Le GROUPE AGRICA a procédé à des évolutions de sa Direction Générale dans le but de :

- Rééquilibrer la prise de décision entre les enjeux financiers d'une part et les enjeux clients et développement d'autre part ;
- Améliorer la fluidité de l'information entre les pôles financiers et assurances du Groupe.

Les Conseils d'Administration du GROUPE AGRICA ont ainsi approuvé les 3 et 4 décembre :

- La nomination de Madame Anne-Sophie RAIMBAULT en qualité de Directrice Générale Adjointe Finance et sa désignation en tant que troisième dirigeant effectif des entités assurantielles du Groupe ;
- La création d'un Comité de Direction Générale réunissant le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et la Directrice Générale Adjointe Finance en complément du Comité Exécutif.

### 1.3.2. Lancement du plan stratégique « agrica+ »

Les réflexions stratégiques initiées en 2023 ont abouti au lancement du plan stratégique « agrica + ». Le nouveau plan stratégique a pour objectif de faire croître et de renforcer les activités principales du GROUPE AGRICA autour de 5 enjeux majeurs :

- Une relation plus forte et plus riche, pour mieux servir nos clients et nos partenaires ;
- La fiabilité et l'engagement dans le temps long, pour nous projeter dans l'avenir ;
- La dynamique affinitaire, pour nous développer ;
- La data et les nouvelles technologies, pour performer ;
- Un collectif mobilisé et innovant, pour porter notre ambition.

### 1.3.3. Responsabilité sociétale et environnementale

Les orientations stratégiques d'AGRICA intègrent des préoccupations environnementales, sociales et sociétales à travers sa politique RSE et d'investisseur responsable. La démarche RSE est au service du monde agricole, en résonance avec les enjeux de ses parties prenantes.

### 1.3.4. Ressources humaines et vie de l'entreprise

Le GROUPE AGRICA entend favoriser une culture d'inclusion, et l'envisage comme un enjeu essentiel, à même de valoriser la diversité et de permettre à chacun et chacune de faire entendre sa voix. Cet engagement en faveur de l'implication de ses collaborateurs, mais aussi de leur bien-être et du développement de leurs compétences, se veut à la fois constant et résolu.

## A.2. Résultats de souscription

Les comptes annuels de la Société et les notes y afférentes sont établis conformément aux normes françaises et sont publiés en euros (« Euro », « euro », « EUR » ou « € »).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, relatif au Plan Comptable Général et arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2025. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques et sur la base, entre autres, du principe de continuité d'exploitation.

Les méthodes d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente le niveau du résultat courant enregistré dans les comptes sociaux au 31/12/2024 en comparaison avec celui publié lors de l'exercice 2023.

En millions d'euros	2024	2023	Écart
Chiffre d'affaires	201	177	+24
Marge technique (1)	(3)	(4)	+1
Marge de gestion (2)	3	2	+1
Marge assurantielle (1+2)	(0)	(2)	+2
Marge financière (3)	27	28	(1)
Résultat assurantiel (1+2+3)	27	26	+1
Autres résultats	(2)	0	(2)
Résultat avant impôt	25	26	(0)
Impôt	(4)	(8)	+4
<b>Résultat net</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>+4</b>

**Le bénéfice de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'établit à 22 M€, contre 18 M€ en 2023.**

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 14% et s'établit à 201 M€ contre 177 M€ en 2023. Cette évolution favorable résulte de la forte croissance organique du Plan d'Epargne Retraite, en particulier sur les supports libellés en Unités de Compte.

La marge technique s'établit à -3 M€ en 2024 contre -4 M€ sur l'exercice précédent. Elle correspond au provisionnement des garanties plancher sur les contrats libellés en unités de compte.

La marge de gestion est également en amélioration pour atteindre 3 M€ contre 2 M€ en 2023.

La marge financière est stable et affiche 27 M€ sur l'exercice 2024 contre 28 M€ en 2023. La plus-value exceptionnelle réalisée sur la vente d'un immeuble a été intégralement affectée aux assurés via une dotation discrétionnaire à la provision pour participation aux excédents.

La charge d'impôt s'établit à -4 M€ contre -8 M€ en 2023, principalement sous l'effet de la diminution de l'impact des écarts entre les valeurs fiscales et comptables des placements financiers.

## A.3. Performance financière

### 3.1. Produits et dépenses par catégorie d'investissement

#### Produits nets

Classe d'investissements (en milliers d'euros)	2024	2023	Écart
Résultat net Immobilier	108 848	3 465	+105 383
Résultat net portefeuille MT/LT	117 406	132 874	(15 468)
Résultat net portefeuille CT et Trésorerie	440	446	(6)
Frais internes de placement	(338)	(349)	+11
<b>Total</b>	<b>226 356</b>	<b>136 436</b>	<b>+89 920</b>

Les produits nets sont exprimés hors unités de compte.

Le rendement comptable moyen pour l'exercice 2024 s'élève à 5,5% contre 3,4% en 2023.

Le résultat financier s'établit à 226 M€ en 2024, soit une hausse de 65% par rapport à 2023 (136 M€), principalement lié à la réalisation d'une plus-value immobilière exceptionnelle (107 M€).

Le résultat financier récurrent est en léger recul (-4%) en raison notamment d'une diminution du résultat issu des actifs non cotés (-27%).

### Dont revenus et pertes sur actions

En milliers d'euros	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprises / Dotations PDD	Total
Fonds non-côtés	0	+10 772	0	(353)	10 419
Participations	1	0	0	(226)	(225)
OPCVM	11 701	+36 155	(83)	0	47 773
<b>Total</b>	<b>11 702</b>	<b>+46 927</b>	<b>(83)</b>	<b>(579)</b>	<b>57 967</b>

### FRAIS FINANCIERS

Frais Financiers (en milliers d'euros)	2024	2023	Écart
Charges des immeubles	6 647	2 825	+3 822
Charges d'intérêts	5	6	(1)
Frais externes de gestion	3 267	3 661	(394)
Frais internes de gestion	589	251	+338
Charges exceptionnelles	0	8	(8)
Frais internes de placement	338	349	(11)
Total	10 846	7 100	+3 746
Encours Moyen	4 832 384	4 479 627	+352 757
Taux moyen global	0,22%	0,16%	+0,07%

### PROJECTION DES PERFORMANCES ATTENDUES

En millions d'euros	2025	2026	2027	2028
Revenus financiers	86	83	82	81
Frais de placements	(7)	(7)	(7)	(7)
Δ PDD	(0)	(4)	(4)	0
Plus/Moins-Values Réalisées	49	54	61	58
Δ Amortissement	(5)	(5)	(5)	(4)
Δ Surcotes/Décotes	5	4	(0)	8
Δ Coupons Courus	(2)	(3)	(2)	(3)
Résultat financier	126	123	127	134
Placements (VNC)	4 112	4 083	4 054	4 033
<b>Rendement</b>	<b>3,07%</b>	<b>3,02%</b>	<b>3,12%</b>	<b>3,32%</b>

## 3.2. Titrisation

La Société n'a pas de position de titrisation.

## A.4. Résultat des autres activités

Néant.

## A.5. Autres informations

Néant.

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la Société sont :

- Le Directeur Général de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE en la personne de Julien BRAMI (juillet 2023) ;
- Le Directeur Général Délégué du GROUPE AGRICA en la personne d'Éric GERARD (décembre 2023) ;
- La Directrice Générale Adjointe Finance du GROUPE AGRICA en la personne d'Anne-Sophie RAIMBAULT (décembre 2024).

Les dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

#### Organisation

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE dispose de son Conseil d'Administration et partage avec la SGAPS AGRICA PREVOYANCE et ses entités membres une Commission Stratégie, un Comité d'Audit et des Risques et une Commission des Placements et de la Durabilité Financière. Les instances se réunissent de manière régulière et, pour les Commissions, font l'objet d'un procès-verbal à destination du Conseil suivant. De même, le Conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque Conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un Président/Vice-Président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général, Directeur Général Délégué et Directrice Générale Adjointe Finance). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité Exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple : le Comité Filière Client, le Comité ORSA, le Comité des Investissements. La SGAPS AGRICA PREVOYANCE dispose de plus des 4 fonctions clefs, nommées par le Conseil d'Administration, à savoir, Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les Conseils d'Administration et dans les différentes Commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Les Administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, des compétences et la validation des postes clés (« 4 yeux » et fonctions clés), celles-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, conformément aux exigences réglementaires.

À partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

## Gouvernance

### Assemblée générale

- Les actionnaires de la Société sont représentés lors des Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires et Mixtes par le Président et le Vice-Président de leurs Conseils d'Administration respectifs. Ils détiennent chacun la moitié des droits de vote de l'actionnaire qu'ils représentent.
- Leurs missions comprennent notamment l'approbation des comptes annuels, des modifications statutaires, et des opérations de fusion, scission, ou de dissolution.

### Conseil d'Administration

La Présidence et Vice-présidence sont partagées entre les collèges avec une alternance tous les deux ans selon les modalités suivantes :

Collège des adhérents	Collège des participants
2 La Coopération Agricole	1 CFE-CGC
2 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	1 FGA-CFDT
1 FNSEA	1 FNAF-CGT
1 UDSG	1 FO
	1 FNCDS
	1 UNSA AA

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les titulaires des fonctions clés du Groupe sont les suivants :

- Fonction clé Conformité : Daick d'HÉROUVILLE (Directeur Délégué Juridique et Conformité) ;
- Fonction clé Gestion des risques : David GUILLAUME (Directeur Délégué Management des Risques) ;
- Fonction clé Actuarielle : Saber TRABELSI (Directeur Délégué Technique) ;
- Fonction clé Audit interne : Laurent PINTURIER (Directeur Délégué Audit Interne).

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'Audit et des Risques et au Conseil d'Administration.

### **Politique de rémunération**

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur des moyens humains mis à la disposition de la Société. La politique de rémunération est établie, mise à jour et communiquée aux salariés du GIE AGRICA GESTION

Le processus de décision est défini comme suit :

- Dans le cadre des augmentations collectives, la négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale ;
- Dans le cadre des augmentations individuelles, l'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus normé.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE. Le taux de cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5%.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'options sur actions ou d'actions.

## **B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

Les membres du Conseil d'Administration, les dirigeants de l'entreprise, ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité de la Société.

### **Les membres du Conseil d'Administration**

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du Code de la Sécurité Sociale.

### **Les dirigeants effectifs**

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'Administration de la SGAPS de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué et du Directeur Général Adjoint, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

### **Les fonctions clés**

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction clé Actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

En application de l'article L 931-7-2 du Code de la Sécurité Sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire. Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

## B.3. Système de gestion des risques

### 3.1. Organisation de la gestion des risques

#### L'organisation globale

Une organisation de gestion des risques et de contrôle interne a été mise en œuvre.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil d'Administration dans son rôle de supervision.

La Direction Générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux. Les dirigeants effectifs interviennent dans toute décision significative avant que celles-ci ne soient mises en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction Gestion des risques intervient au niveau du Comité d'Audit et des Risques et du Conseil d'Administration. Elle pilote le Comité ORSA et le Comité de Management des Risques. Elle participe au Comité Filière Client, Comité de Sécurité de l'Information, Comité LCB-FT et Comité Qualité des Données.

### 3.2. La comitologie

Une nouvelle comitologie a été mise en place autour du Comité Exécutif incluant une filière Risques Conformité et Audit, une filière Finance, une filière Clients et une filière Transformation. Le Comité ORSA pilote la projection des risques et de la solvabilité. Une cellule de crise qui, en cas de situation inhabituelle grave, assure la mobilisation et le pilotage exceptionnel d'une crise cyber.

Le comité de Sécurité des Systèmes d'Information incluant le Comex pilote les risques cyber et TIC (DORA).

### 3.3. Le processus de gestion des risques

#### Présentation générale

L'orientation prise est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

La gestion des risques est globale.

D'une part, elle aborde l'aspect qualitatif sous le prisme de cinq familles : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques de conformité.

D'autre part, elle traite de l'aspect quantitatif dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA.

La politique de gestion des risques impose la gestion des risques majeurs ou modérés.

Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- La mise en œuvre de moyens de diminution du risque ;
- Le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance ;
- L'acceptation du risque ;
- Le rejet de l'activité à l'origine du risque.

Les risques mineurs n'entraînent pas d'actions.

### 3.4. Le processus ORSA

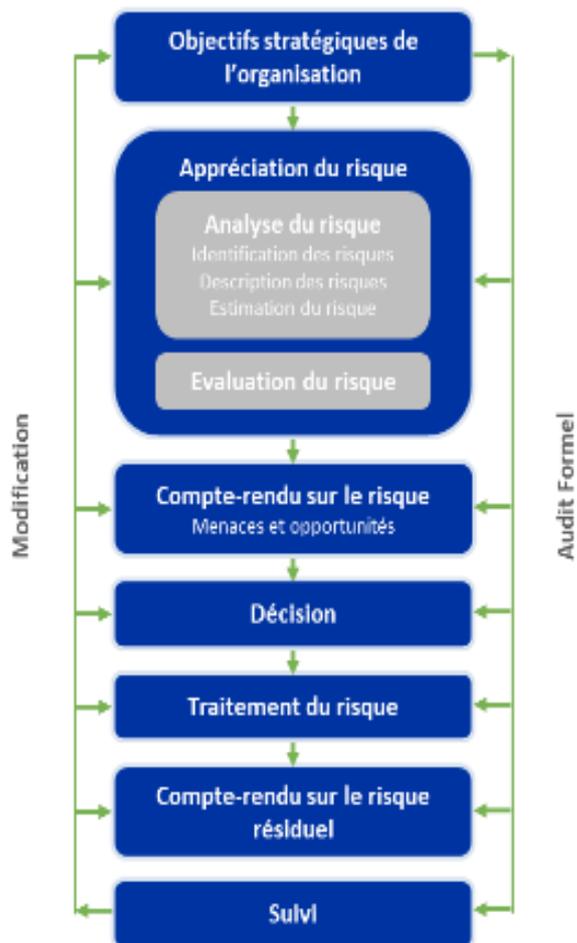
#### Cycles annuels et exceptionnels

Le cycle annuel de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « ORSA » a été réalisé.

Les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ont été soumis à l'examen du Comité d'Audit et des Risques et à l'approbation du Conseil d'Administration.

Il n'y a eu aucun processus ORSA exceptionnel en 2024.

#### Le Processus de gestion des Risques



## B.4. Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Il contribue notamment à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise, préconisé par l'Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise (AMRAE) et par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

La première ligne est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au quotidien les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.

La deuxième ligne est constituée des fonctions « supports » :

- Responsables de domaines d'expertise (sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle interne local, DPO, ...)
- Transversales : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (Fonction Gestion des risques et Contrôle interne, Fonction Vérification de la Conformité, Fonction Actuarielle).

La troisième ligne, l'Audit Interne, évalue le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction Générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes que sont l'autorité de régulation, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5. Fonction d'audit interne

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

La Fonction Audit interne est en charge :

- Du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes ;
- De la coordination de tous les audits externes ;
- De la réalisation des missions du plan d'audit ;
- Du suivi des recommandations d'audit ;
- De la communication avec le Conseil d'Administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

La Fonction Audit interne utilise les méthodologies de place et notamment les normes professionnelles IFACI/IIA. La fonction audit interne, au même titre que les autres fonctions clés fait l'objet d'une revue externe par un cabinet indépendant à minima tous les 5 ans.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

La Fonction clé Audit interne est rattachée à la Direction Générale et reporte directement au Comité d'Audit et des Risques et aux Conseils d'Administration.

## B.6. Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle coordonne le calcul des provisions techniques, soutient la Fonction Gestion des risques et donne son avis sur la politique de souscription et de réassurance.

Les activités de la Fonction Actuarielle :

- Sur les provisions techniques :
  - Appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation, le cas échéant ;
  - Revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - Revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
  - Revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Sur la politique de souscription :
  - Analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;
  - Recommandations sur le processus tarifaire ;
  - Recommandations sur le processus de production des données ;
  - Analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Contribution à la gestion des risques :
  - Dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - Dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que celui des calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la Fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

## B.7. Sous-traitance

Le GIE AGRICA GESTION a été mandaté pour assurer la gestion des activités.

D'une manière générale, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE :

- Définit les politiques écrites communes aux organismes affiliés ;
- Approuve les politiques écrites spécifiques des organismes affiliés en veillant à leur cohérence.

Dans le cadre de ses missions, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE coordonne les politiques d'externalisation métiers, d'externalisation de la gestion des actifs financiers et l'externalisation informatique.

Chaque politique décrit :

- Le périmètre de l'externalisation ;
- Les critères de définition d'une activité critique ou importante ;
- Les activités externalisées ;
- Les modalités d'externalisation ;
- Les prestataires retenus ;
- La supervision des activités externalisées.

Les activités critiques externalisées par la Société :

► **Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :**

- Des mandats de gestion obligataire ;
- Des fonds dédiés aux actions ;
- Des fonds dédiés aux obligations ;
- Des mandats de gestion immobilière.

► **Externalisation informatique :**

- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la « relation client » ;
- L'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de la retraite supplémentaire ;
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

**Toutes les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.**

## B.8. Autres informations

Néant.

## C. PROFIL DE RISQUES

L'information de cette section concerne la nature des risques de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et de son environnement.

Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de manière permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques.

Les catégories de risques suivantes sont inhérentes à notre activité : risques stratégiques, risques techniques liés aux activités d'assurance vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels, risques juridiques et conformité.

### Les principaux axes d'attention de la couverture des risques majeurs

Les travaux 2024 font apparaître quatre axes d'attention :

Financiers	Techniques	Opérationnels	Conformité
- Marché	- Souscription - Contrepartie	- Cyber - Exécution	- LCB-FT - RGPD

### Profil de risques quantitatifs – Exigence de marge de solvabilité (EMS)

Le tableau suivant présente les principaux éléments d'analyse de la solvabilité de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE au 31/12/2024 :

Éléments d'analyse de la marge de solvabilité	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de solvabilité	419 %	413 %
Marge de solvabilité	589 M€	573 M€
<b>Exigence de marge de solvabilité (EMS)</b>	<b>140 M€</b>	<b>139 M€</b>

Les résultats des tests de résistance sont concluants sur l'horizon ORSA.

L'exigence de marge de solvabilité reste stable, et la couverture des engagements réglementés est assurée.

## C.1. Risques de souscription assurantielle

Les risques de souscription assurantielle correspondent aux « Risques spécifiques aux activités de Retraite Supplémentaire ».

### 1.1. Exposition aux risques de souscription

#### **Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance vie / retraite supplémentaire.**

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent la retraite supplémentaire. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

### 1.2. La gestion des risques de souscription assurantielle vie

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être mises en œuvre. Le suivi de ces actions est présenté au Comité Filière Client dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 73%.

## C.2. Risque de Marché

### 2.1. Exposition aux risques de marché

Le risque de marché correspond aux « Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux facteurs de risques suivants :

#### **Actions**

L'exposition au marché Actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais il expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

#### **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement, mais expose également la Société au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

### **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

### **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt impacte les valorisations des actifs mais également celles des passifs, ce qui pourrait affecter la situation financière de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE d'où le suivi d'indicateurs tels que le gap actif-passif pour maîtriser les sensibilités associées.

### **Gestion actif – passif**

Classiquement, les engagements de retraite sont plus longs que la durée de détention des placements associés, créant ainsi un gap de duration actif-passif pouvant générer des impacts négatifs sur les ressources financières mais ce risque est limité par le suivi d'indicateurs afin de surveiller l'adéquation des actifs vis-à-vis des caractéristiques des passifs.

### **Actifs non cotés**

L'allocation est limitée dans la politique d'investissement.

### **Taux de change**

Il n'y a pas d'exposition de change sur les portefeuilles en direct, ainsi le portefeuille est exposé à ce risque via la vision en transparence des fonds. Ainsi, la fluctuation des taux de change n'a pas d'effet significatif sur la situation financière de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE.

### **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

### **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement correspond à la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif. La Société traitant la retraite supplémentaire, est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

### **Sous-performance financière**

Le risque de performance financière correspond à une perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

## 2.2. Gestion des risques de marché

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et s'assure de la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que le Groupe puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés à tout moment et de protéger sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et instruments financiers présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. Les actifs détenus aux fins de couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche permet une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel le Groupe opère.

## C.3. Risque de crédit

### 3.1. Exposition aux risques de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte résultant d'une modification inattendue de la situation financière d'une contrepartie. Il comprend le risque de défaut de crédit, qui est le risque qu'une contrepartie d'un instrument financier ou d'un autre actif cause une perte financière à l'autre partie en omettant, de manière inattendue, de s'acquitter, partiellement ou totalement, d'une obligation. Le risque de crédit inclut également le risque de migration de crédit, définit comme le risque d'une perte financière en raison d'une modification de la valeur d'un accord contractuel à la suite de changements inattendus de la qualité de crédit des contreparties.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est exposée aux facteurs de risques suivants :

#### **Portefeuilles obligataires et de prêts :**

Une détérioration de la solvabilité d'un émetteur (souverain, public ou privé) ou d'un emprunteur peut, par exemple, entraîner son insolvabilité avec pour conséquence la perte partielle ou totale des coupons et du principal investi, ou une dépréciation de la valeur de marché.

#### **Dépôts auprès d'une banque.**

Le risque d'une défaillance d'un établissement de dépôt est encadré.

## 3.2. Gestion des risques de crédit

### 3.2.1. Gestion des risques de crédit liés aux portefeuilles obligataires

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a la responsabilité de gérer les risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité) et veille à la conformité au cadre général défini au niveau du Groupe, en matière de limites/alertes et de standards.

La stratégie d'investissement, régie par la gestion actif-passif, a pour objectif de garantir que CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers les assurés tout en protégeant sa solvabilité.

Conformément à l'article R353-1 du Code des assurances, CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'investit que dans des actifs et instruments financiers dont elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate, tout en les intégrant de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Ces actifs sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble des portefeuilles. Les actifs détenus en couverture des provisions techniques sont également investis d'une manière adaptée à la nature et à la durée de ses engagements.

Cette approche vise à assurer une réactivité appropriée aux changements que ce soit sur les marchés financiers ou dans l'environnement politique et économique dans lequel CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE opère.

### 3.2.2. Gestion des risques de crédit associés aux dépôts auprès des banques

La sélection des contreparties bancaires est réalisée en fonction de leur notation et de leur qualité de crédit.

## C.4. Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement excédentaire en trésorerie, le suivi de cette dernière, à travers la gestion prévisionnelle des flux, constitue un outil de pilotage, tant vertical que transversal, fournissant des indicateurs de la liquidité des actifs de la Société.

La trésorerie de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE fait l'objet d'un contrôle quotidien, ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité des Investissements.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Écart de trésorerie entre obligations et passifs par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;

- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

Les travaux d'ALM menés par les équipes de la Direction déléguée Technique et de la Direction déléguée des Investissements permettent de comparer régulièrement les échéanciers et les durations de Passif et d'Actif, et contribuent à construire une allocation d'actifs adaptée à la limitation du risque de liquidité.

Les gérants externes d'actifs à long terme assurent le pilotage et le reporting de la liquidité de leurs produits.

## C.5. Risque opérationnel

Il s'agit du « Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements perturbateurs. »

### 5.1. Exposition aux risques opérationnels

Les facteurs de risques opérationnels sont les suivants :

#### **Exécution, livraison, gestion des processus**

Risque de perte lié au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, les erreurs et la sécurité des processus métiers.

#### **Sous-traitance**

Risque de sous-traitance lié à la défaillance des délégataires : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation.

#### **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risques liés aux cybermenaces (DORA), risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect des règles de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes y compris le personnel informatique. Risque sur la continuité d'activité à la suite de la défaillance des systèmes d'information.

Le cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication est entré en vigueur le 17 janvier 2025. CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a procédé à l'enrichissement de son dispositif de sécurité du système d'information et finalise sa mise en conformité.

#### **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit.

### **Fraude interne**

Risque de pertes résultant d'un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens ou d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise, impliquant au moins une personne en interne (gestionnaire ou administrateur informatique).

### **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque d'impact sur la performance opérationnelle et métier, par manque d'anticipation de la transformation des besoins en emplois et compétences.

Risque de dommages aux personnes sur les locaux d'exploitation (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

### **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre.

## **5.2. La gestion des risques opérationnels**

Le corpus de politique encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie sur le système de gouvernance explicite le dispositif.

La gestion des risques opérationnels peut être présentée au travers des dispositifs particuliers mis en œuvre :

- Dispositif de qualité sur l'exécution, livraison et gestion des processus regroupant l'organisation, la comitologie de pilotage et les contrôles mis en œuvre ;
- Dispositif sur la défaillance de la sous-traitance : en cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée ;
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs ainsi que des outils spécialisés ;
- Dispositif de lutte contre la cybermenace (DORA) : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes. Des sensibilisations sur le sujet des cyberattaques sont réalisées auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Dispositif de continuité d'activité : Il est matérialisé au sein de la politique de continuité d'activité et du plan de continuité d'activité comprenant la redondance du centre informatique, le plan de sauvegarde externalisé et les mesures de secours ;
- Dispositif de traitement des réclamations : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur ;
- Dispositif sur la fraude interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet ;
- Dispositif de sécurité des locaux, incendie et accompagnement sur les risques psychosociaux ;
- Dispositif d'assurances : le programme d'assurances complète les mesures prises.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 94 %.

### 5.3. Exposition aux risques juridiques et de conformité

« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de la Société en raison du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »

Les facteurs de risques juridiques et de conformité sont les suivants :

#### **Conformité « déshérence ».**

La réglementation impose la recherche des bénéficiaires des personnes et l'identification des prestations à régler.

#### **Conformité « qualité des données ».**

La réglementation impose des exigences en matière de qualité des données.

#### **Conformité « Directive de Distribution des Assurances » (DDA).**

Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés.

#### **Conformité « protection des données personnelles - RGPD ».**

Respect des obligations et droits des personnes sur la protection des données personnelles.

#### **Conformité « lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme : LCB-FT ».**

La réglementation impose d'identifier et de déclarer toute opération de blanchiment et de financement du terrorisme.

#### **Conformité « Dispositif du système de management des risques ».**

Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

#### **Conformité sur la « durabilité ».**

Un projet d'entreprise a été lancé et repose sur 3 sous projets (la durabilité financière, la durabilité Energie / Climat RSE et les enjeux sociétaux).

#### **Conformité « conflit d'intérêt (Loi SAPIN II) ».**

Le pilotage doit être protégé d'éventuels conflits d'intérêts personnels.

### 5.4. Gestion des risques juridiques et de conformité

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à l'encadrement et la supervision de ces sujets.

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif (qualité des données, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique).

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et de conformité de 95%.

## C.6. Autres risques importants

### 6.1. Exposition aux risques stratégiques

Ce sont les risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels qu'un environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels.

#### 6.1.1. Environnement économique

La Banque de France envisage une sortie de l'inflation sans récession, avec une reprise décalée à 2026 et 2027 par rapport aux précédentes projections. L'activité progresserait en 2024 à hauteur de 1,1%, tirée principalement par le commerce extérieur. La croissance resterait positive en 2025 mais diminuerait un peu. Conjointement à la reprise attendue de la demande chez nos partenaires européens, elle serait ensuite plus dynamique en 2026 et 2027, sous l'effet notamment d'une moindre inflation, et d'un assouplissement de la politique monétaire.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et devrait s'établir en moyenne annuelle à 2,4 %. Sur l'horizon de prévision, l'inflation s'inscrirait durablement en dessous de 2%. Le ralentissement des prix serait favorisé par celui des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés, tandis que l'inflation dans les services baisserait plus lentement, expliquant une décline progressive de l'inflation sous-jacente vers 2%.

*Source : Projection macroéconomiques de la Banque de France – Décembre 2024*

#### 6.1.2. Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et constituent une source de risques. Elles peuvent avoir un impact significatif sur le secteur de la retraite et influencer ainsi sur les résultats futurs et la solvabilité.

#### 6.1.3. Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation.

### 6.1.4. Orientation stratégique

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a initié un nouveau cycle de réflexion stratégique visant à adapter son organisation aux évolutions de son environnement. Cette démarche, commencée en 2023 sous la direction du Directeur Général, a permis d'établir un plan stratégique complet en 2024. Ce plan fixe un cap clair pour la gouvernance du Groupe, ses collaborateurs, ses ressortissants, ses clients et l'ensemble de ses partenaires. Il prévoit d'afficher une ambition fédératrice, tenant compte à la fois de l'ADN de la Société et de l'environnement mouvant dans lequel elle évolue.

Une stratégie autour de 5 enjeux stratégiques majeurs a été définie et est en cours de déploiement.

#### Nos 5 enjeux stratégiques majeurs



#### Concentration portefeuille-clients

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE n'est pas exposée à la concentration de portefeuille.

#### Réputation

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée.

#### Appétence

CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE veille au respect de l'appétence votée par le Conseil d'Administration.

### 6.2. Gestion des risques stratégiques

La gestion des risques stratégiques est opérée par les dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi renforcé.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 85 %.

### 6.3. Exposition aux risques de fraude externe

Du fait de son activité, la Société est exposée au risque de fraude. Les dispositifs de maîtrise sont intégrés dans la conception des garanties et leur gestion. La Société déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

**La Société a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'il a identifié à fin décembre 2024.**

## C.7. Autres informations

Les travaux sur la durabilité et sur la réglementation DORA<sup>1</sup>, débutés en 2023, se sont poursuivis en 2024.

---

<sup>1</sup> DORA : cadre réglementaire visant à assurer la résilience du secteur financier face aux risques liés à la Technologie de l'Information et de la Communication.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

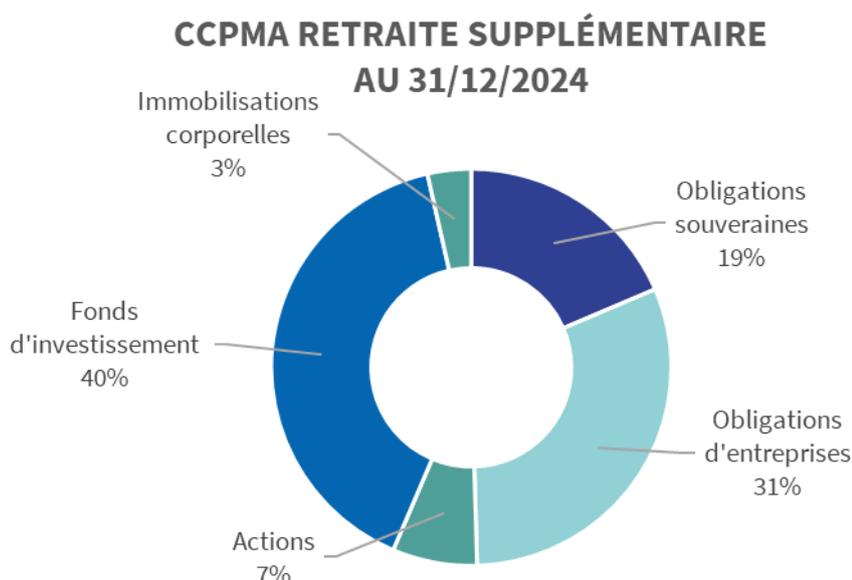
### D.1. Actifs

#### 1.1. Valorisation des Actifs

##### Répartition des Actifs au 31/12/2024

Catégorie (en millions d'euros)	Montant	Poids (en %)
Obligations souveraines	917	19%
Obligations d'entreprises	1 529	31%
Actions	339	7%
Dont actions non cotées	0	0%
Dont SCI	288	6%
Dont participations (hors SCI)	51	1%
Fonds d'investissement	1 980	40%
Dont OPC Mixtes	346	7%
Dont OPC Actions	1 066	22%
Dont OPC Obligataires	216	4%
Dont FPCI	187	4%
Dont OPC Monétaires	165	3%
Prêts	0	0%
Immobilisations corporelles	174	4%
<b>Total Placements</b>	<b>4 939</b>	<b>100%</b>
Trésorerie et Dépôts	24	-
Autres actifs	75	-
<b>Total actifs</b>	<b>5 038</b>	<b>-</b>

La valorisation du portefeuille de placements s'établit à 4 939 M€ fin 2024 contre 4 671 M€ en 2023.



Par classe d'actifs, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 2 446 M€. Les actions représentent 339 M€ dont 51 M€ de participations et 288 M€ de SCI. L'immobilier en direct représente 174 M€. Les fonds communs de placement, constitués à 54% d'OPC actions s'élèvent à 1 980 M€. Les liquidités atteignent 24 M€.

## 1.2. Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

### Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a, en 2018, fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter la Société de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par la Société y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées et homogènes en termes de nature et de risque, tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

- La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I.

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Émetteur » au sens de Solvabilité II ;
- Le code CIC XT32 est affecté aux comptes courants de SCI ;
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles.

Concernant les obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec « Ampère TPT v6 ».

En vue de la constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc....) ;
- Devise ;
- Critère ISR.

### **Dissociation**

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les Sociétés relèvent de l'outil de gestion, tandis que les actifs détenus en transparence relèvent principalement du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v6 ».

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc....).

### **Valorisation des actifs**

Les actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

#### **► Actifs Bancaires.**

Les comptes bancaires sont valorisés à la date de valeur sur la base des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

#### **► Actifs obligataires et Actions.**

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est considérée comme pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3,
- La date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés,
- L'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations,
- Pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille.

### **Procédure de « forçage de cours »**

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, en cas de besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

#### **► Participations**

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'éléments incorporels ni de goodwill.

#### **► OPC, FPCI**

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

#### **► Actifs immobiliers**

Les actifs immobiliers, incluant les parts de SCI sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par un expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

#### **► Actifs en transparence**

Les SCI sont transparisées sur la base de l'actif immobilier et des comptes bancaires.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v6 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites garantissent la bonne agrégation des inventaires transparisés et assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marché peuvent être ajustées.

### **Référentiels Valeurs**

Afin de garantir la cohérence des données de manière transversale et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « Caractéristiques » ;
- Le référentiel valeurs « Marchés » ;

- Le référentiel Emetteurs.

### Critères de contrôles sur les données

#### ► Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque ;
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification valable.

#### ► Exactitude :

- Les données sont exemptes d'erreurs importantes ;
- Les données provenant de périodes différentes, mais utilisées aux fins d'une même estimation, sont cohérentes ;
- Les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans le temps.

#### ► Pertinence :

- Les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées ;
- Les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée.

Les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation.

## D.2. Provisions techniques

Cette section a pour objet de décrire les méthodes, de présenter les hypothèses et d'analyser les résultats liés à l'évaluation des provisions techniques de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE.

Les provisions techniques telles que présentées ci-dessous sont évaluées en conformité avec le Code des assurances (cf. article R343-1 à R343-8 du Code des assurances).

### 2.1. Définition des provisions techniques

#### ► CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Les provisions techniques du régime CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE sont les suivantes :

- La provision mathématique en euros correspondant à l'épargne des actifs, des radiés (rentes non liquidées) et des rentiers qui est investie sur le fonds en euros. Les provisions mathématiques des rentiers sont calculées tête par tête avec les tables réglementaires TGH-TGF05, les taux techniques utilisés correspondent à ceux utilisés lors de la conversion du capital constitutif en rente. Concernant les actifs et radiés, les provisions mathématiques correspondent au cumul des cotisations nettes de prestations enregistrées comptablement, augmenté de la participation aux bénéfices servie aux assurés ;

- La provision mathématique en unités de compte correspondant à l'épargne des actifs investis sur les supports en unités de compte ;
- La provision de gestion relative aux frais d'arrérage est égale à 3% de la provision mathématique des rentiers ;
- La provision pour garantie plancher liée à la garantie plancher obligatoire en cas de décès.

► **CCPMA Retraite**

Les provisions techniques du régime CCPMA Retraite sont les suivantes :

- La provision mathématique correspondant à l'épargne des retraités et des radiés calculée tête par tête en utilisant les tables réglementaires TGH-TGF05, avec un taux technique nul pour les actifs et radiés et les taux techniques vie en vigueur en date de liquidation pour les retraités ;
- La provision de gestion relative aux frais d'arrérages est égale à 6,1% de la provision mathématique.

A cela s'ajoute, la provision pour participation aux excédents correspondant aux participations aux bénéficiaires attribuées aux assurés lorsque ces bénéficiaires ne sont pas immédiatement intégrés aux provisions mathématiques. Elle est mutualisée pour les deux régimes de retraite et doit être redistribuée aux assurés dans un délai de 15 ans dans le cadre d'un FRPS.

## 2.2. Synthèse des évolutions

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des provisions techniques de CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE au 31/12/2024, ainsi que leurs évolutions par rapport au 31/12/2023 :

En millions d'euros	2024	2023	Écart	Variation (en %)
CCPMA Retraite Supplémentaire - Provision mathématique euros	3 116	3 090	+26	+1%
CCPMA Retraite Supplémentaire - Provision mathématique unités de comptes	339	185	+154	+83%
CCPMA Retraite Supplémentaire - Provision de gestion	6	6	+0	+6%
CCPMA Retraite Supplémentaire - Provision pour garantie plancher	7	4	+3	+74%
CCPMA Retraite - Provision mathématique	290	310	(20)	(7%)
CCPMA Retraite - Provision de gestion	17	18	(1)	(7%)
Provision pour participation aux excédents	321	240	+80	+34%
<b>Total provisions techniques</b>	<b>4 095</b>	<b>3 854</b>	<b>+242</b>	<b>+6%</b>

Au 31/12/2024, les provisions techniques de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE s'établissent à 4 095 M€, réparties comme suit :

- 3 467 M€ pour le régime CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE dont 3 116 M€ de provision mathématique en euros, 339 M€ de provision mathématique en unités de compte, 6 M€ de provision de gestion et 7 M€ de provision pour garantie plancher.
- 307 M€ pour le régime CCPMA Retraite dont 290 M€ de provision mathématique et 17 M€ de provision de gestion.
- 321 M€ de provision pour participation aux excédents.

### D.3. Autres passifs

Néant.

### D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Néant.

### D.5. Autres informations

Néant.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Marge de solvabilité (MS)

La Société doit en permanence respecter une marge de solvabilité (MS) calculée selon les modalités définies par voie réglementaire.

La définition de la constitution de la marge de solvabilité est donnée par l'article R. 385-1 du Code des assurances<sup>2</sup>.

La marge de solvabilité peut être constituée de plus-values latentes, sous réserve de l'accord de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution obtenu à la suite d'une demande justifiée, définies au paragraphe II de l'article R. 385-1.

Le tableau suivant présente les éléments constitutifs de la marge de solvabilité de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE au 31/12/2024 ainsi que leurs évolutions par rapport au 31/12/2023 :

En millions d'euros	2024	2023	Écart	Variation (en %)
Capital social	373	373	0	0%
Autres réserves	98	102	(4)	(4%)
Report à nouveau	7	1	+6	+711%
Résultat de l'exercice	22	18	+4	+19%
PVL - Admissibles	89	80	+10	+12%
<b>Marge de Solvabilité (MS)</b>	<b>589</b>	<b>573</b>	<b>+16</b>	<b>+3%</b>

Après l'accord de l'ACPR, les plus-values latentes admissibles correspondent à :

- 15% des PMVL sur les actifs hors participations stratégiques et « Private Equity » adossés aux passifs de retraite, représentant un montant de 47 M€ ;
- 100% des PMVL sur les actifs hors participations stratégiques et « Private Equity » adossés aux fonds propres de CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE, représentant un montant de 42 M€.

La marge de solvabilité est composée des fonds propres statutaires (500 M€, dont 373 M€ de capital social, 98 M€ de réserve de capitalisation, 7 M€ de report à nouveau et 22 M€ de résultat social) et des plus ou moins-values latentes admissibles de 89 M€.

La marge de solvabilité s'établit à 589 M€ au 31/12/2024, en hausse de 16 M€ par rapport au 31/12/2023. Cette hausse est due à l'augmentation des plus-values latentes admissibles pour 10 M€ et à la hausse des fonds propres sociaux pour 6 M€.

<sup>2</sup> Code de la Sécurité Sociale, L.942-11 et R.942-5

La croissance des fonds propres sociaux de 6 M€ s'explique par les effets suivants :

- Le bénéfice de l'exercice (+22 M€) ;
- La reprise à la réserve de capitalisation (-4 M€) ;
- La distribution d'un dividende aux actionnaires, principalement CCPMA PRÉVOYANCE (-11 M€).

L'augmentation des plus-values latentes admissibles de 10 M€ s'explique principalement par la performance des marchés actions.

## E.2. Exigences de Marge de Solvabilité (EMS) et fonds de garantie

La solvabilité de la Société est déterminée sur la base de ses comptes statutaires, avec le calcul du montant de l'exigence de marge de solvabilité (EMS). L'exigence de marge de solvabilité se calcule selon les règles indiquées dans l'article R. 385-2 du Code des assurances. Elle est égale à la formule suivante :

$$\text{Exigence de Marge de Solvabilité} = 4\% * \text{PM}_{\text{fonds €}} + 1\% * \text{PM}_{\text{UC}} + 0,3\% * \text{CSR}$$

Avec :

- $\text{PM}_{\text{fonds €}}$  : La provision mathématique en euros.
- $\text{PM}_{\text{UC}}$  : La provision mathématique en unités de compte.
- CSR : Les capitaux sous risque liés à la garantie plancher en cas de décès.

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de marge de solvabilité au 31/12/2024 ainsi que leurs évolutions par rapport au 31/12/2023 :

En millions d'euros	2024	2023	Écart	Variation (en %)
Contribution de la Provision mathématique en euros à l'EMS	137	137	+0	+0%
Contribution de la Provision mathématique en unités de compte à l'EMS	3	2	+2	+79%
Contribution des Capitaux sous risque à l'EMS	0	0	0	0%
<b>Exigence de marge de solvabilité (EMS)</b>	<b>141</b>	<b>139</b>	<b>+2</b>	<b>+1%</b>

L'exigence de marge de solvabilité s'établit à 141 M€ au 31/12/2024 en augmentation de 1 % par rapport à 2023, avec une forte contribution de la provision mathématique en euros, étant donné le faible volume de la provision mathématique en unités de compte<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> La commercialisation des contrats en unités de compte a débuté en 2022 à la suite de l'obtention de l'agrément branche 22.

Par ailleurs, le fonds de garantie est égal au tiers de l'exigence minimale de marge de solvabilité définie à l'article R. 385-1, et ne peut être inférieur à 4 M€. Il s'établit à 47 M€ au 31/12/2024.

### E.3. Ratios de solvabilité

Le tableau suivant présente les ratios de solvabilité de la Société au 31/12/2024 ainsi que leurs évolutions par rapport au 31/12/2023 :

En millions d'euros	2024	2023	Écart	Variation (en %)
Marge de Solvabilité (MS)	589	573	+16	+3%
Exigence de Marge de Solvabilité (EMS)	141	139	+2	+1%
<b>Ratio de solvabilité avec PMVL admissibles</b>	<b>419%</b>	<b>413%</b>	<b>+6 pts</b>	
<b>Ratio de solvabilité sans PMVL admissibles</b>	<b>356%</b>	<b>356%</b>	<b>0 pts</b>	

Au 31/12/2024, la marge de solvabilité s'élève à 589 M€ pour une exigence de marge de solvabilité de 141 M€. Le ratio de solvabilité s'établit à 419% en hausse de 6 points par rapport au 31/12/2023.

Le ratio de solvabilité sans PMVL admissibles, calculé comme le rapport entre les fonds propres sociaux et l'exigence de marge de solvabilité est stable par rapport à 2023 et s'établit à 356%.

### E.4. Non-respect du fonds garantie et non-respect de l'Exigence de Marge de Solvabilité

En 2024, la Société couvre son exigence de fonds propres et par conséquent, satisfait aux contraintes prévues par la réglementation en vigueur. Les conclusions du rapport ORSA 2024 n'indiquent pas de risque de non-couverture du régime à l'horizon 2028.

### E.5. Autres informations

Néant.

## F. ANNEXES

---

Liste des rapports quantitatifs applicables à CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE :

- RC.02.01 : BILAN
- RP.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par type de risque
- RP.42.03 : Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")

**RC.02.01.01 - Bilan**

		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
<b>Actif</b>			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	<b>R0010</b>		
Actifs incorporels	<b>R0020</b>		
Placements	<b>R0030</b>	4 189 419 316	4 118 873 325
Terrains et constructions (placements immobiliers)	<b>R0040</b>	295 420 988	264 588 902
Placements entreprises liées ou lien de participation	<b>R0050</b>	56 464 215	56 283 416
Autres placements	<b>R0060</b>	3 837 534 114	3 798 001 008
Créances espèces déposées auprès des cédantes	<b>R0070</b>		
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	<b>R0080</b>	339 224 997	185 370 275
Part des réassureurs dans les provisions techniques	<b>R0090</b>	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	<b>R0100</b>		
Provisions d'assurance vie	<b>R0110</b>		
Provisions pour sinistres (vie)	<b>R0120</b>		
Provisions pour sinistres (non-vie)	<b>R0130</b>		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	<b>R0140</b>		
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	<b>R0150</b>		
Provisions pour égalisation (vie)	<b>R0160</b>		
Provisions pour égalisation (non-vie)	<b>R0170</b>		
Autres provisions techniques (vie)	<b>R0180</b>		
Autres provisions techniques (non-vie)	<b>R0190</b>		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	<b>R0200</b>		
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	<b>R0220</b>		
Créances	<b>R0230</b>	74 085 190	74 425 080
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	<b>R0240</b>	57 784 471	54 497 913
Primes / Cotisations restant à émettre	<b>R0250</b>	47 945 000	42 211 000
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	<b>R0260</b>	9 839 471	12 286 913
Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	<b>R0270</b>		
Autres créances	<b>R0280</b>	16 300 720	19 927 168
Personnel	<b>R0290</b>	0	0
État, organismes sociaux et collectivités publiques	<b>R0300</b>	819 842	1 867 760
Débiteurs divers	<b>R0310</b>	15 480 878	18 059 407
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	<b>R0320</b>		
Autres actifs	<b>R0330</b>	23 768 146	30 540 928
Actifs corporels d'exploitation	<b>R0340</b>		
Avoirs en banque, CCP et caisse	<b>R0350</b>	23 768 146	30 540 928
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	<b>R0360</b>		
Comptes de régularisation.- Actif	<b>R0370</b>	47 035 620	46 199 478
Intérêts et loyers acquis non échus	<b>R0380</b>	34 074 274	32 777 976
Frais d'acquisition reportés (vie)	<b>R0390</b>		
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	<b>R0400</b>		
Autres comptes de régularisation	<b>R0410</b>	12 961 346	13 421 502
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0420</b>	<b>4 673 533 269</b>	<b>4 455 409 086</b>

<b>Passif</b>			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	<b>R0430</b>	500 015 261	493 650 654
Fonds propres	<b>R0440</b>	500 015 261	493 650 654
Fonds d'établissement et de développement / Capital	<b>R0450</b>	373 136 700	373 136 700
Primes liées au capital social	<b>R0460</b>		
Réserves de réévaluation	<b>R0470</b>		
Autres réserves	<b>R0480</b>	98 032 894	101 624 302
Report à nouveau	<b>R0490</b>	7 319 262	916 040
Résultat de l'exercice	<b>R0500</b>	21 526 404	17 973 612
Autres fonds mutualistes	<b>R0510</b>	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	<b>R0520</b>		
Subventions nettes	<b>R0530</b>		
Passifs subordonnés	<b>R0540</b>		
Provisions techniques brutes	<b>R0550</b>	3 755 919 696	3 668 100 325
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	<b>R0560</b>		
Provisions d'assurance vie	<b>R0570</b>	3 433 060 327	3 426 145 954
Provisions pour sinistres (vie)	<b>R0580</b>	2 201 018	1 689 721
Provisions pour sinistres (non-vie)	<b>R0590</b>		
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	<b>R0600</b>	320 658 351	240 264 650
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	<b>R0610</b>		
Provisions pour égalisation (vie)	<b>R0620</b>		
Provisions pour égalisation (non-vie)	<b>R0630</b>		
Autres provisions techniques (vie)	<b>R0640</b>		
Autres provisions techniques (non-vie)	<b>R0650</b>		
Provisions techniques des opérations en unités de compte	<b>R0660</b>	339 219 337	185 384 568
Provisions (passifs non techniques)	<b>R0680</b>	2 550 000	
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	<b>R0690</b>		
Dettes	<b>R0700</b>	36 215 923	68 591 941
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	<b>R0710</b>	9 921 978	22 814 723
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	<b>R0720</b>		
Emprunts Obligataires	<b>R0730</b>		
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0740</b>	9 408 157	6 350 021
Autres dettes	<b>R0750</b>	16 885 788	39 427 197
Titres de créance négociables émis	<b>R0760</b>		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	<b>R0770</b>	1 026 637	1 327 699
Personnel	<b>R0780</b>	918 809	574 969
État, organismes sociaux, collectivités publiques	<b>R0790</b>	1 111 467	8 154 259
Créditeurs divers	<b>R0800</b>	13 828 876	29 370 269
Comptes de régularisation - passif	<b>R0810</b>	39 613 053	39 681 599
<b>Total du passif</b>	<b>R0820</b>	<b>4 673 533 269</b>	<b>4 455 409 086</b>

**RP.05.01.01- Primes, sinistres et dépenses par type de risque**

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0550	C0560	C0570	C0580	C0590	C0600	C0610
<b>Primes émises</b>								
Brut	R0010					55 627 211	145 747 593	201 374 804
Part des réassureurs	R0020							0
Net	R0030	0	0	0	0	55 627 211	145 747 593	201 374 804
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R0040					55 627 211	145 747 593	201 374 804
Part des réassureurs	R0050							0
Net	R0060	0	0	0	0	55 627 211	145 747 593	201 374 804
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R0070					131 847 758	2 529 456	134 377 214
Part des réassureurs	R0080							0
Net	R0090	0	0	0	0	131 847 758	2 529 456	134 377 214
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R0100					- 85 369 161	158 588 293	73 219 131
Part des réassureurs	R0110							0
Net	R0120	0	0	0	0	- 85 369 161	158 588 293	73 219 131
<b>Dépenses engagées</b>	R0130					38 794 715		38 794 715

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0500	C0510	C0520	C0530	C0540
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	R0140					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0150					
Part des réassureurs	R0160					
Net	R0170	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	R0180					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0190					
Part des réassureurs	R0200					
Net	R0210	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	R0220					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0250	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	R0260					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0270					
Part des réassureurs	R0280					
Net	R0290	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0300					

**RP.42.03.01 - Exigence minimale de marge - éléments constitutifs (ancien "état C6")**

		TOTAL
		C0030
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	<b>R0010</b>	<b>140 537 891</b>
Exigence minimale de marge vie	R0011	140 537 891
Exigence minimale de marge non-vie	R0012	0
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	<b>R0020</b>	<b>589 414 342</b>
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0030	373 136 700
Réserves non engag./Primes capital	R0040	98 032 894
Report à nouveau après affectation	R0050	28 845 667
Emprunts fonds social complémen.	R0060	0
-Actions propres	R0070	0
-Frais d'acquisition non admis	R0080	0
-Éléments incorporels au bilan	R0090	0
<b>Total A</b>	<b>R0100</b>	<b>500 015 261</b>
Titres ou emprunts subordonnés	R0110	0
à durée indéterminée	R0120	0
à durée déterminée	R0130	0
Cotisation R423-16 non utilisée	R0140	0
<b>Total B</b>	<b>R0150</b>	<b>0</b>
Fraction du capital non versé	R0160	0
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0170	89 399 082
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0180	0
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0190	0
<b>Total C</b>	<b>R0200</b>	<b>89 399 082</b>

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0040	C0050	C0060
<b>Tiers de l'exigence minimale</b>	R0210	<b>46 845 964</b>	<b>3 700 000</b>	<b>46 845 964</b>

**GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

**CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** - Société anonyme au capital de 373 136 700 euros,  
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS - RCS PARIS 908 709 678, Membre du GIE AGRICA  
GESTION - RCS Paris 493 373 682